

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

demandeurs d'asile Question écrite n° 2394

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur le rôle de La Poste dans le parcours difficile auxquels sont confrontés les demandeurs d'asile. La Poste refuserait de délivrer le courrier du demandeur d'asile qui ne peut justifier la régularité de sa présence sur le sol national par un document officiel. Il arrive aussi que La Poste n'autorise pas l'ouverture d'un compte postal ou simplement le retrait d'argent sur un compte déjà existant. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour régler ces difficultés avec La Poste qui n'a pas mission de jugement sur la régularité de séjour des demandeurs d'asile.

Données clés

Auteur: M. Kléber Mesquida

Circonscription: Hérault (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 2394

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Fonction publique Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5128

Question retirée le : 30 octobre 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)